

le 29 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 V. 232 Vœu relatif à la valorisation des marchés de fin d'année et aux produits proposés – 2014
DDEEES 1210.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que l'évènement « Paris village de Noël » sur les Champs-Élysées est une manifestation exceptionnelle pour mettre en valeur le savoir-faire et la qualité des produits français et parisiens ;

Considérant qu'en dépit des vœux du groupe UDI et de la mairie du 8ème arrondissement demandant une amélioration sensible des produits présentés à l'occasion de cet évènement, aucune véritable initiative n'a été prise en ce sens lors du renouvellement des conventions ;

Considérant le vœu du groupe UDI MODEM demandant une exigence qualitative des produits présentés à travers la valorisation du « made in France » et « made in Paris » dans le cadre des conventions ;

Considérant la signature d'une nouvelle convention d'occupation du rond-point de l'avenue des Champs-Élysées (8e) pour l'organisation d'une zone artisans à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014 ;

Considérant que cet évènement de l'association « Le Monde Festif En France », connexe de « Paris village de Noël », est porté par un seul et même organisateur ;

Considérant que l'objet de la convention consisterait à créer une zone dédiée aux artisans ;

Considérant que la convention ne retient pour seul critère que l'organisateur « *s'engage à sélectionner des exposants artisans dont les produits sont de qualité et en lien avec les fêtes de fin d'année* » ;

Considérant que les obligations retenues par la ville n'offre aucune garantie quant à la valorisation des 44 chalets prévus, puisque l'organisateur se réserve donc seul le choix de la sélection selon une appréciation personnelle et subjective de la notion de « qualité » ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire que la Ville exerce un contrôle plus strict de la qualité et de la provenance des produits présentés dans le cadre de ce cet évènement sur les Champs-Élysées ;

Considérant que la Ville de Paris a lancé une boutique officielle visant à mettre en avant des marques et des produits véhiculant l'image de la capitale ;

Considérant que le village d'artisans des Champs-Élysées constituait une opportunité unique de promouvoir l'initiative municipale ;

Considérant que la Ville de Paris disposait donc d'une expertise pour définir un mode de sélection précis des artisans participant à l'évènement organisé par « Le Monde Festif En France » ;

Sur proposition de Mmes Anne TACHENE, Ann-Katrin JEGO, Béatrice LECOUTURIER et des élus du Groupe UDI-MODEM,

Demandent :

- Que la Ville de Paris fournisse des explications sur l'absence de critère qualitatif et de contrôle de la sélection des artisans dans la convention attribuant à l'association "Le Monde Festif En France" la gestion des 44 chalets du rond-point des Champs Élysées.

- Que la Ville de Paris s'engage à introduire des critères « made in France » et « made in Paris » dans la convention.

- Que l'ensemble des marchés de Noël parisiens, en particulier celui situé sur les Champs-Élysées accordent une place plus importante aux produits « made in France » et du « made in Paris ».